



**Norme
internationale**

ISO 11357-3

**Plastiques — Analyse calorimétrique
différentielle (DSC) —**

Partie 3:

**Détermination de la température
et de l'enthalpie de fusion et de
cristallisation**

Plastics — Differential scanning calorimetry (DSC) —

*Part 3: Determination of temperature and enthalpy of melting
and crystallization*

**Quatrième édition
2025-05**



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR DROIT D'AUTEUR

© ISO 2025

Tous droits réservés.

Les publications de l'ISO, dans leur intégralité ou sous forme d'extraits, sont la propriété de l'ISO. Elles sont concédées sous licence, non vendues, et sont soumises aux conditions stipulées dans l'Accord de licence de l'ISO pour les utilisateurs finaux ou l'Accord de licence de l'organisme membre de l'ISO concerné, ou aux conditions des distributeurs tiers autorisés.

Sauf indication contraire ou exigence liée à sa mise en œuvre, aucune partie de la présente publication de l'ISO ne peut être reproduite, distribuée, modifiée ou utilisée de quelque manière que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, la numérisation, l'enregistrement ou la publication/diffusion sur tout intranet, internet ou autres plateformes numériques, sans l'autorisation écrite préalable de l'ISO, ou de l'organisme membre de l'ISO concerné ou d'un distributeur tiers autorisé.

La présente publication ne doit pas être divulguée à des tiers et son utilisation est strictement limitée au type de licence et aux fins spécifiées dans l'accord de licence applicable. La reproduction, la distribution ou l'utilisation non autorisées à des fins autres que celles pour lesquelles une licence a été octroyée sont interdites et peuvent entraîner des poursuites judiciaires.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.orgWeb: www.iso.org

Publié en Suisse Licence et conditions d'utilisation

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/325eca6b-fdd5-466b-973f-a3cad0801d12/iso-11357-3-2025>

Licence et conditions d'utilisation

Comme indiqué ci-dessus, les documents ISO, ainsi que toute mise à jour et/ou correction, et tout droit de propriété intellectuelle ou autre droit y afférent, sont la propriété de l'ISO. Les documents ISO sont distribués sous licence, et non vendus. Le présent document ne saurait en aucun cas avoir pour effet de céder ou de transférer quelque droit de propriété intellectuelle que ce soit de l'ISO à l'utilisateur. Les documents ISO sont protégés par le droit d'auteur, la législation relative aux bases de données, le droit des marques, la législation en matière de concurrence déloyale, la législation relative au secret commercial et toute autre disposition légale applicable. Les utilisateurs reconnaissent et acceptent de respecter les droits de propriété intellectuelle de l'ISO sur les documents ISO.

L'utilisation des documents ISO est soumise aux conditions de l'accord de licence applicable.

Les documents ISO sont fournis dans le cadre de différents types d'accords de licence («Type de licence») offrant un droit non exclusif, non transférable, limité et révoquant d'utilisation des documents ISO ou d'accès à ces derniers aux fins décrites ci-dessous («Finalité»), dont le champ d'application peut être interne ou externe. La ou les finalités visées doivent être fixées dans le bon de commande et/ou dans l'accord de licence applicable.

a) Type de licence:

- 1) Licence pour utilisateur final enregistré unique (document filigrané au nom de l'utilisateur) aux fins spécifiées. Sous cette licence, l'utilisateur n'est pas autorisé à partager le document ISO concerné avec qui que ce soit, y compris sur un réseau.

- 2) Licence pour mise en réseau aux fins spécifiées. La licence pour mise en réseau peut être octroyée soit à des utilisateurs finaux simultanés non désignés, soit à des utilisateurs finaux simultanés désignés au sein d'une même organisation.

b) Finalité:

- 1) Finalité interne. Usage interne uniquement au sein de l'organisation de l'utilisateur, y compris, mais sans s'y limiter, aux fins de sa propre mise en œuvre («Finalité interne»).

Les possibilités d'usage interne autorisé sont spécifiées au moment de l'achat ou dans le cadre d'un accord ultérieur avec l'ISO, l'organisme membre de l'ISO dans le pays de l'utilisateur, tout autre organisme membre de l'ISO ou un distributeur tiers autorisé, y compris tout droit d'utilisation à des fins internes applicable (par exemple, réunions internes, programmes de formation en interne, préparation de services de certification, illustration de manuels internes, supports de formation en interne et documents d'orientation internes, ou intégration dans ces derniers). Chaque usage interne doit être explicitement spécifié dans le bon de commande et/ou dans l'accord de licence applicable, et des frais et exigences spécifiques s'appliquent à chaque usage autorisé.

- 2) Finalité externe. Usage externe, y compris, mais sans s'y limiter:

- les services d'essai;
- les services d'inspection;
- les services de certification;
- les services d'audit;
- les services de conseil;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'évaluation de la conformité;
- les services de formation;
- l'enseignement;
- la recherche;
- le développement de logiciels et autres plateformes numériques ou services numériques reposant sur des logiciels;
- toute autre activité ou tout autre service proposé par l'utilisateur ou l'organisation de l'utilisateur à une tierce partie, à des fins commerciales ou non commerciales («Finalité externe»).

Les possibilités d'usage externe autorisé sont spécifiées au moment de l'achat ou dans le cadre d'un accord ultérieur avec l'ISO, l'organisme membre de l'ISO dans le pays de l'utilisateur, tout autre organisme membre de l'ISO ou un distributeur tiers autorisé, y compris tout droit d'utilisation à des fins externes applicable (par exemple, dans des publications, des produits ou des services commercialisés et vendus par l'utilisateur/l'organisation de l'utilisateur). Chaque usage externe doit être explicitement spécifié dans le bon de commande et/ou dans l'accord de licence applicable, et des frais et exigences spécifiques s'appliquent à chaque usage autorisé.

Hormis les cas où les utilisateurs ont obtenu des droits d'utilisation conformément aux dispositions susmentionnées, ils ne sont pas autorisés à partager les documents ISO ou à octroyer des sous-licences au sein ou à l'extérieur de leur organisation, quelle que soit la finalité. Les utilisateurs qui souhaiteraient obtenir des droits d'utilisation additionnels pour des documents ISO ou leur contenu sont invités à prendre contact avec l'ISO ou le membre de l'ISO dans leur pays pour étudier les différentes options envisageables.

Lorsque l'utilisateur ou l'organisation de l'utilisateur se voit octroyer une licence à des fins externes de fourniture de l'un des services suivants à une tierce partie:

- services d'essai;
- services d'inspection;